

# AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE de TAULE

### **Objet de l'enquête publique**

Par arrêté n°16-115 du 27 mai 2016, M. Jean-Luc FICHET, Président de MORLAIX COMMUNAUTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TAULE, pendant une durée de 33 jours.

Le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est disponible en mairie et à l'Hôtel de Communauté, sur le site [www.commune-taule.fr](http://www.commune-taule.fr) et sur le site [www.morlaix-communauté.bzh](http://www.morlaix-communauté.bzh)

A l'issue de cette enquête, le plan local d'urbanisme de Taulé, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

### **Durée de l'enquête publique**

Du 16 juin 2016 au 18 juillet 2016 inclus, soit une durée de 33 jours.

### **Commissaire enquêteur**

Par décision n°E16000103/35 du 06 avril 2016, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Jacques SOUBIGOU, officier retraité de la gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques SOUBIGOU, cette mission sera dévolue à sa suppléante Madame Jacqueline VEILLEROT, retraitée ENST Bretagne.

### **Constitution du dossier d'enquête**

Le dossier soumis à enquête publique comprendra notamment les éléments suivants :

1. un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués ;
2. un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme ;
3. des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à certains quartiers ou secteurs ;
4. un règlement écrit et un règlement graphique, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.
5. le tableau dressant le bilan des avis des personnes publiques associées

Les pièces du dossier d'enquête comprennent l'évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête (dans le rapport de présentation du PLU) ainsi que l'avis de l'Autorité administrative compétente en matière d'Environnement conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme. Ces documents peuvent être consultés en mairie de Taulé et à Morlaix Communauté.

### **Consultation du dossier d'enquête publique**

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Taulé :

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le samedi : de 8h30 à 12h00 (uniquement jusqu'au 30 juin 2016 – fermée en juillet le samedi)

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site Internet de la commune ([www.commune-taule.fr](http://www.commune-taule.fr)) et celui de la communauté ([www.morlaix-communauté.bzh](http://www.morlaix-communauté.bzh)).

### **Présentation des observations**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet à la mairie de Taulé. Les observations pourront également être adressées soit par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Morlaix Communauté, 2 B Voie d'Accès au Port, BP 97121, 29671 MORLAIX Cedex, soit par voie électronique à l'adresse suivante : [amenagement.espace@agglo.morlaix.fr](mailto:amenagement.espace@agglo.morlaix.fr) en précisant dans les 2 cas la mention « enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Taulé ».

### **Informations complémentaires**

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Dominique LE MOULLEC, service Aménagement – Urbanisme de Morlaix Communauté ([amenagement.espace@agglo.morlaix.fr](mailto:amenagement.espace@agglo.morlaix.fr)). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Morlaix Communauté, 2 B Voie d'Accès au Port, BP 97121, 29671 MORLAIX Cedex.

### **Accueil du public**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Taulé, pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :

- jeudi 16 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- samedi 25 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- mercredi 6 juillet 2016 de 9h00 à 12h00
- lundi 18 juillet 2016 de 14h00 à 17h00

### **Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions du commissaire-enquêteur**

A l'expiration du délai d'enquête, soit le lundi 18 juillet 2016 à 17h00, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Le commissaire enquêteur rédigera :

- d'une part un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête comportant le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public et une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête, et, le cas échéant, les observations du Président en réponse aux observations du public.
- d'autre part, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Conformément à l'article R. 124-8 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra l'exemplaire du dossier soumis à enquête publique déposé en mairie, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, au Président de Morlaix Communauté dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au Préfet du département du Finistère et à la Présidente du Tribunal Administratif de Rennes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, à la mairie de Taulé et à l'Hôtel de Communauté, sur le site internet de la commune, de Morlaix Communauté et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché notamment à l'Hôtel de Communauté (Morlaix) et à la mairie de Taulé.